



# Concept de base

# Golf Club de Sierre

## Phase 9

**Lors de la venue et, ou de l'utilisation des installations du Golf Club de Sierre, il impératif d'avoir son masque et son gel hydroalcoolique à portée de main.**

Le bureau est ouvert à partir de mercredi 10 mars 8h30. Les réservations doivent se faire soit par mail soit par téléphone. Afin de préserver l'équipe, nous désirons éviter le plus possible les passages au bureau. Nous répondons à toutes vos demandes de préférence par mail.

Ne nous relâchons pas. Le Golf Club de Sierre compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous pour respecter les gestes barrières. La vigilance de chacun permettra la santé de tous...

Merci pour votre compréhension.

**En tout temps lorsque vous êtes sur les différentes installations du Golf Club de Sierre les principes ci-dessous, doivent être respectés :** Parcours, Restaurant, Driving Range, etc.,.

- Les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf et restent à la maison
- Garder ses distances : minimum 1,5 mètres.
- **Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos accessibles au public des installations et des établissements ainsi qu'au bureau.**
- **Le rassemblement spontanés de plus de 15 personnes dans l'espace public sont interdits**
- Respecter les règles d'hygiène.
- Se faire tester en cas de symptômes.
- Fournir ses coordonnées et permettre ainsi le traçage.
- Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine.

### Responsables Corona

- Le staff du bureau.
- Miladin est responsable au Restaurant.

### 1. Situation de départ

**Les règles de bases suivantes s'appliquent dans toute la Suisse et pour tous :**

1. Les installations de golf, les installations d'entraînement, les green d'entraînement et driving range sont ouverts.
2. Les restaurants et terrasses sont fermés ; les services de take-away et de livraison sont autorisés.

3. Les espaces intérieurs des installations et des établissements qui sont nécessaires à l'utilisation des espaces extérieurs, tels que entrées, secrétariat, installations sanitaires, caddy-room et vestiaires peuvent demeurer ouverts. Le port du masque est obligatoire dans ces zones de même que le respect des règles de distance.
4. En plein air, le port du masque est obligatoire lorsque la distance requise ne peut pas être respectée.
5. Les activités sportives qui n'impliquent pas de contact physique et qui sont pratiquées en plein air à titre individuel ou en groupes d'au maximum 15 personnes sont autorisées, pour les personnes nées en 2000 ou avant, si les personnes concernées portent un masque facial ou respectent la distance ; **les compétitions sont interdites.**
6. Les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après, ainsi que les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale, peuvent participer à des compétitions sans public.
7. Les événements et compétitions sont interdits.
8. Les personnes souhaitant pratiquer le sport de golf doivent fournir leurs coordonnées pour permettre le traçage et l'information aux personnes concernées.

La responsabilité de la gestion de la pandémie est encore du ressort des Cantons.

**IMPORTANT : les Clubs doivent prendre en compte les instructions des Cantons, en plus de celles de la Confédération.**

## 2. Responsabilité

**Lors de l'élaboration de votre concept de protection individuel, il faut tenir compte des concepts de base suivants en plus des directives fédérales et cantonales actuellement en vigueur :**

- **Pour le Sport de golf** : le présent concept de base de « Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant** : le concept de base actuellement en vigueur de «Gastro Suisse».
- **Pour le Proshop** : le concept de base actuellement en vigueur du «Commerce de détail».

### **Responsabilité des d'installations du Golf Club de Sierre, parcours, zone d'entraînement, putting green et Driving Range et Indoor**

Le comité ou la direction doit prendre la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en œuvre, du respect et du contrôle du concept de protection du Golf Club de Sierre.

### **Responsabilité du golfeur**

Le golfeur doit respecter les directives du concept de protection de Golf Club de Sierre. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

### **Responsabilité du professeur de golf**

Le professeur de golf doit respecter les directives du concept de protection du Golf Club de Sierre pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

### **Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors, autres entraîneurs**

Les Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs doivent respecter des directives du concept de protection du Golf Club de Sierre. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation.

## 3. Responsabilité des membres de Swiss Golf

### 3.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

L'ensemble des installations peut rester ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur et des détails figurant aux points 3.9. à 3.12.

### 3.2. Pour l'exploitation du jeu

- Dans tous les clubs et installations golfiques, la réservation des départs doit être effectuée online ou par téléphone. La traçabilité est ainsi assurée.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone de chaque joueur doivent être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, une liste de présence doit être tenue. Le Swiss Golf ID ou le nom, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure de chaque joueur devraient être saisis. Ces données devraient être conservées pendant 14 jours.
- S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite. (Pas de rassemblements).

### 3.3. Pour les tournois et les cartes EDS

- Les tournois sont interdits.
- Les tournois pour les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après ainsi que pour les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale sont autorisés. Pas de remises de prix.
- Les cartes EDS sont autorisés.

### 3.4. Pour les grands tournois

Jusqu'au printemps 2021, aucun grand tournoi ne sera organisé, c'est pourquoi aucune règle de base n'est définie à ce stade. Pour la saison de tournois 2021, les règles de base seront redéfinies en fonction de la situation du moment.

### 3.5. Pour le secrétariat

- L'affiche de l'OFSP.
- Les joueurs doivent se désinfecter les mains avant d'entrer dans le bureau. Des désinfectants sont disponibles à l'entrée.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.
- Le personnel du secrétariat porte un masque.
- La distance de 1,5 mètres prescrite doit être respectée. Les distances de 1,5 mètres doivent être marquées sur le sol.
- Les réservations doivent être effectuées online ou par téléphone. Pour les joueurs de green fee, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone doivent être saisis ou conservés. La traçabilité est ainsi assurée.
- **2 personnes maximum dans le bureau avec le respect de la distance de 1,5 mètres.** Les autres personnes sont priées d'attendre à l'extérieur.
- **Pour les membres et joueurs avec abonnement : merci de limiter votre venue au bureau et de vous diriger directement vers le départ.**
- **Pour les hôtes : paiement des green fees au bureau. Pour les joueurs non-répertoriés le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone du joueur doivent être fournis avant leur venue. La traçabilité est ainsi garantie.**
- Comportement lors d'un orage – Arrêt immédiat du jeu et retour à l'abri.
- Aux fins d'identification et de notification des personnes soupçonnées d'être infectées, les données de contact doivent pouvoir être transmises immédiatement sous forme électronique à l'autorité cantonale compétente, à sa demande.

- Les magazines, revues, journaux, prospectus à usage général ne doivent pas être mis à disposition.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, leur nom, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure doivent être saisis.

### 3.6. Pour le restaurant

- L'exploitation des restaurants et des terrasses est interdite.
- Les services de take-away et de livraison sont autorisés.
- Le « Concept de base de GastroSuisse » en vigueur est à prendre en compte.
- Lien GastroSuisse.

### 3.7. Pour le Pro-Shop

- Le pro-shop est ouvert.
- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur doit être respecté.
- Lien Commerce de détail.

### 3.8. Pour les vestiaires **maximum 3 personnes**

- Les vestiaires sont ouverts dans le respect des distances et des règles d'hygiène.
- Maximum 2 personnes dans les vestiaires.
- Les joueurs doivent arriver sur place en tenue de sport et prendre une douche à la maison.
- Si les joueurs prennent une douche directement après la partie, le flux de personnes et donc les directives (distance de 1,5 mètres) peuvent être respectés.

### 3.9. Pour le parcours

- Le parcours est ouvert.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée. Si la distance est maintenue, il n'y a pas d'obligation de porter un masque. Le masque doit être à portée de main en cas de rapprochement.

### 3.10. Pour le green d'entraînement **maximum 4 personnes**

- Le green d'entraînement est ouvert.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, il faut porter un masque.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, leur nom, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure sont saisis au bureau.

### 3.11. Pour les Driving Ranges, installations d'entraînement **maximum 14 personnes**

- Le driving range et installations d'entraînement sont ouverts.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée. (respecter les séparations mises en place)
- Si la distance requise ne peut être respectée, le masque doit être porté.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.
- Les paniers de balles doivent être régulièrement désinfectés par les joueurs. Un désinfectant est mis à disposition.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, leur nom, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure sont saisis.

### **3.12. Pour les installations Indoor**

- Les installations Indoor doivent rester fermées. Exception :
  - Activités d'entraînement et compétitions pour les jeunes et les jeunes adultes né en 2001 ou plus tard ainsi que pour les athlètes de l'élite titulaires d'une Swiss Olympic Card nationale ou régionale.
  - La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
  - Le port du masque est obligatoire.

### **3.13. Leçons de golf**

- Les leçons de golf sont autorisées à l'extérieur, aussi bien les leçons individuelles que les leçons collectives à des groupe de maximum 15 personnes, professeur de golf compris.
- Il faut porter un masque pendant les cours.

### **3.14. Pour toutes les locations (golf cars, chariots, sac de golf)**

- Les articles de location doivent être nettoyés et désinfectés par l'utilisateur. Un désinfectant est mis à disposition.

### **3.15. Pour l'équipe de nettoyage**

- Les clubs de golf doivent être nettoyés par le joueur lui-même avec son propre linge ou par le Caddy Master avec des gants de protection.
- Les chariots doivent être nettoyés par le joueur lui-même. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Les locaux sont régulièrement nettoyés et désinfectés et adaptés aux exigences en cours.

### **3.16. Responsabilité des exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor (non-membres de Swiss Golf)**

Les spécifications suivantes s'appliquent à ces installations :

- selon chiffre 3.11 pour les Pitch & Putt et Driving Range et / ou
- selon chiffre 312 pour les installations Indoor

Granges, le 1<sup>er</sup> mars 2021

**Le Golf Club de Sierre compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.**